

5. Le poste d'agent des Indiens dans l'Île du Prince-Edouard comporte-t-il maintenant un service continu?

6. Quel est le titulaire actuel du poste d'agent des Indiens dans l'Île du Prince-Edouard et quel est son traitement?

7. La nomination d'agent des Indiens dans l'Île du Prince-Edouard a-t-elle été faite conformément à la Loi du service civil; a-t-on tenu un examen de concours pour les candidats à ce poste et, le cas échéant, où?

8. L'examen a-t-il été écrit ou oral? Combien y a-t-il eu de candidats et quels étaient les noms des candidats?

9. Neil A. McDougall s'est-il présenté comme candidat au poste d'agent des Indiens, à service continu, dans l'Île du Prince-Edouard?

10. Son classement, son expérience, sa connaissance des affaires indiennes et sa conduite générale étaient-ils inférieurs à ceux du candidat heureux?

11. Neil A. McDougall était-il un ancien combattant de la première Grande guerre?

12. Le cas échéant, avait-il été blessé outre-mer?

13. Reçoit-il une pension d'invalidité? Le cas échéant, quelle est cette invalidité?

14. Lorsqu'on a fait l'examen des candidats au poste d'agent des Indiens, à service continu, dans l'Île du Prince-Edouard, a-t-on suivi et respecté les dispositions du paragraphe 4 de l'article 29 de la Loi du service civil?

15. Quelle raison a-t-on apportée pour la suppression du poste d'agent des Indiens, à service intermittent, dans l'Île du Prince-Edouard et la création d'un poste à service continu?

LE PREMIER MINISTRE FRASER

ARRIVÉE AU CANADA—PROJET D'ALLOCUTION AUX MEMBRES DES DEUX CHAMBRES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en me rendant en cette Chambre cet après-midi j'ai appris l'arrivée à Boucherville, à trois heures moins deux minutes, de l'avion transportant le très honorable Peter Fraser au Canada. Ainsi que je le disais à la Chambre en une autre occasion, j'ai invité M. Fraser à visiter la capitale à son voyage de retour en Nouvelle-Zélande. Je l'ai également invité au nom des deux Chambres à prendre la parole dans l'une et l'autre de nos Chambres. Il a eu l'amabilité de consentir et, demain après-midi, les deux Chambres du Parlement pourront entendre sa voix.

Je me suis entretenu avec Son Honneur l'Orateur sur les mesures à prendre et je crois que nous satisferons tout le monde en suivant la même procédure que lors du passage au pays du très honorable M. Curtin, premier ministre d'Australie. Par conséquent, nous nous réunirons à trois heures pour entendre d'abord notre invité d'honneur, puis, son discours terminé, nous passerons au travail régulier de la Chambre. Lors de la visite de M. Curtin, je lui ai d'abord souhaité la bienvenue au nom des deux Chambres et

de tous les groupes politiques représentés aux Communes, puis j'ai invité le chef de l'opposition (M. Graydon) à se joindre à moi de façon à manifester l'unanimité de notre bon accueil. Par la suite on a demandé pourquoi je n'avais pas également invité le chef ou, plutôt celui qui était alors le chef suppléant de la C.C.F. à porter aussi la parole. Je suppose que j'aurais dû en faire autant pour le chef du parti créditiste, bien qu'on en n'ait pas parlé...

L'hon. M. HANSON: Et qu'aurait dit les autres partis?

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami parle d'autres personnes et en leur nom. J'ignore si c'est bien ce qu'elles désiraient. Toutefois, je dirai qu'à mon sens, nous devrions accorder à M. Fraser la même réception qu'à M. Curtin. J'ajouterai qu'en m'acquittant de ce devoir je n'agis pas en ma qualité de chef d'un parti politique. De plus, M. Fraser n'est pas accueilli à titre de chef d'un parti politique. Lorsque je m'acquitterai de cet agréable devoir, je parlerai, comme premier ministre du Canada souhaitant la bienvenue au premier ministre de Nouvelle-Zélande, à son titre de représentant du gouvernement et de la population de ce pays. Notre constitution ne tient pas compte des partis politiques, mais seulement des gouvernements et des oppositions. L'honorable chef de l'opposition est un haut fonctionnaire rémunéré de la Chambre et représente les groupes oppositionnistes. Afin qu'il soit bien évident que le Gouvernement et l'opposition entretiennent les mêmes sentiments concernant cet accueil, j'ai cru devoir demander à mon honorable ami de m'appuyer, ce qui ne signifie pas que je tiens les autres partis à l'écart. Je le répète, nous ne porterons pas la parole à titre de chefs de parti politique, mais de représentants officiels. Le Gouvernement exprime les sentiments du régime actuel et prie l'opposition de se joindre à lui, pour indiquer clairement que cette question est sur un plan plus élevé que la politique.

Son Honneur l'Orateur de la Chambre des communes et Son Honneur le Président du Sénat offriront quelques paroles de remerciement à leurs titres officiels respectifs. Il me semble que cette manière d'agir devrait satisfaire tout le monde. Je veux simplement faire comprendre aux chefs d'autres partis ou groupes qu'on n'entend nullement les mettre de côté. De cette façon, cinq discours seront prononcés, et il serait peut-être exagéré d'ajouter à ce nombre.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): On me permettra de dire quelques mots. La Chambre reconnaîtra, je crois, que nous n'a-